



LA RÉUNION : Les agents méritent mieux qu'une continuité de service au rabais

COMMUNIQUÉ :

À compter du 1^{er} septembre, les agents du ministère de la Justice à La Réunion devront faire face à une continuité de service fortement dégradée en raison de l'absence de remplacement de l'assistante de service social (ASS) du personnel, qui partira en congé maternité.

Le congé maternité n'est évidemment pas le problème. **Le véritable problème est l'absence totale d'anticipation de son remplacement !**

Pourtant, le territoire de La Réunion constitue l'un des secteurs les plus importants de l'équipe Outre-mer. **Face à la densité des accompagnements sociaux, un deuxième poste avait d'ailleurs été sollicité.**

Malgré les alertes formulées par la coordinatrice nationale des travailleurs sociaux (CNTS) et le coordinateur Outre-mer, aucune solution de remplacement n'a été mise en place.

À la place, il est envisagé de faire reposer la continuité de service sur les autres assistantes et assistants de service social du personnel de l'Outre-mer.

Cette solution ne répond ni aux besoins des agents ni aux réalités du terrain !

Comment assurer un accompagnement social de proximité lorsque les professionnels sont répartis sur plusieurs territoires séparés par des milliers de kilomètres et soumis à d'importants décalages horaires ?

Entre la Guyane et La Réunion, plusieurs heures de décalage compliquent déjà les échanges. Avec la Nouvelle-Calédonie, ce décalage atteint jusqu'à quatorze heures selon les périodes de l'année.

L'accompagnement social ne peut pas se résumer à une permanence téléphonique organisée à distance.

Il repose sur la disponibilité, la réactivité, la connaissance des partenaires locaux et la proximité avec les agents.

Faire porter cette absence de remplacement sur les autres ASS de l'équipe Outre-mer revient à reporter la difficulté sur des professionnels déjà pleinement investis dans leurs propres secteurs.

CETTE ORGANISATION NE RÉPOND NI AUX BESOINS DES PERSONNELS NI AUX EXIGENCES D'UN SERVICE SOCIAL DE QUALITÉ.

.../...

Elle traduit surtout un manque d'anticipation et de considération pour les agents de La Réunion comme pour les ASS de l'Outre-mer.

► **FO Justice - ASS** rappelle qu'une continuité de service ne peut devenir un substitut permanent au remplacement d'un professionnel absent. Les congés prévisibles doivent être anticipés afin de garantir la continuité de l'accompagnement social dans des conditions dignes, tant pour les agents que pour les professionnels.

► **FO Justice - ASS** exige le remplacement de l'assistante du service social du personnel de La Réunion dans les meilleurs délais.

► **FO Justice - ASS** demande que les spécificités des territoires ultramarins soient enfin prises en compte dans l'organisation du service social du personnel.

**LES AGENTS ULTRAMARINS ONT DROIT À LA MÊME QUALITÉ
D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL
QUE L'ENSEMBLE DES AGENTS DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE !**

**L'ÉLOIGNEMENT GÉOGRAPHIQUE NE DOIT JAMAIS
DEVENIR UN PRÉTEXTE
À L'ABSENCE DE MOYENS !!**

FO Justice - ASS – le 31 Juillet 2026

ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

FO **RÉSISTER!!**
RIEN LÂCHER!

ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ

JE VOTE **FO** **Justice**

POUR TOUS LES PERSONNELS